

**MESSAGE DE PAIX DE S. EXC. MME ROSALYN HIGGINS, PRÉSIDENT DE  
LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, À L'OCCASION DE  
LA «JOURNÉE DE LA PAIX» À LA HAYE**

**21 SEPTEMBRE 2008**

Au nom de la Cour internationale de Justice, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au palais de la paix à l'occasion de la «Journée internationale de la Paix».

Réaliser la paix est le principe directeur de l'action de l'Organisation des Nations Unies. Le tout premier article de la Charte de Nations donne à celles-ci pour mission de «maintenir la paix et la sécurité internationales» et le mot «paix» apparaît tout au long de la Charte. Cet accent mis sur la paix découle de l'expérience terrible qu'a constituée la seconde guerre mondiale, mais il traduit aussi les aspirations profondes de la majorité des êtres humains, quelles que soient leur situation personnelle, leur race ou leur religion. Même si, à travers les âges, différents dirigeants ont pu avoir d'autres priorités, je suis fermement convaincue qu'il existe un profond désir de vivre en paix universellement partagé par tous les êtres humains.

La Charte de Nations Unies constate que certaines conditions doivent être réunies pour que la paix puisse s'instaurer. Les gens doivent avoir un niveau de vie décent, un emploi et des possibilités de progrès et de développement économiques et sociaux. Plus la situation économique et sociale est bonne, plus la stabilité et la paix auront de chances de prévaloir.

La Charte proclame aussi que les droits de l'homme doivent être universellement respectés, sans distinction de race, de sexe, de langage ou de religion. Même si la prospérité matérielle est assurée, dès lors que l'être humain ne jouit pas, en raison de sa race, de son sexe, de sa langue ou de sa religion, des droits fondamentaux ou de la dignité à laquelle il a droit, la paix ne peut être garantie. Il est magnifique de voir que, cette année, la «Journée de la Paix» comprend un défilé interculturel célébrant la diversité d'origines de ceux qui vivent dans cette ville internationale.

Le rôle de la Cour internationale de Justice est de contribuer à la paix par le règlement judiciaire des différends entre Etats. La prospérité économique et le bien-être social ainsi que l'existence de mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme devraient empêcher les différends de naître ou de dégénérer en conflit armé. Mais, dans le monde réel, rares sont les régions où ces conditions sont réunies et, parfois, même lorsqu'elles le sont, des différends n'en naissent pas moins.

La Cour internationale joue un rôle très particulier en empêchant les différends entre Etats de donner lieu à des violences. Parfois la Cour est saisie d'une affaire trop tard pour pouvoir contribuer à mettre fin aux combats sur le terrain mais à temps pour que son action contribue au règlement du conflit. Bien entendu, les Etats ont le droit d'utiliser la force pour défendre leurs nationaux contre certains emplois illicites de la force par d'autres. Mais qui va décider que telle est *réellement* la situation ? Qui va veiller à ce que l'emploi de la force dans l'exercice de la légitime défense ne soit pas excessif ? C'est la CIJ qui s'en charge, dans l'intérêt de la paix internationale.

J'ai parlé jusqu'ici de la manière dont l'Organisation des Nations Unies — représentée ici, aux Pays-Bas, par la Cour internationale de Justice, son principal organe judiciaire — voit la question de la paix.

A un niveau beaucoup plus personnel, la paix ne relève pas seulement de l'ONU et des gouvernements, ni même de la société civile et des ONG, qui font tant pour servir des causes soutenant la paix. Nous avons — chacun de nous a — la responsabilité de créer un monde dans lequel chacun respecte autrui, s'abstient d'agir agressivement, comprend les problèmes de l'autre et

essaye de l'aider à les résoudre. Comment agissons-nous dans nos familles, à l'égard de nos voisins, et entre collègues de travail ? Quand nous sommes au volant, respectons-nous les autres conducteurs ? Sommes-nous aimables dans les restaurants, dans les magasins ? Sommes-nous bons envers ceux qui viennent nous demander notre aide ? En d'autres termes, la paix n'est pas seulement un phénomène qui vient d'en haut. Chacun de nous qui sommes ici aujourd'hui a un rôle à jouer sur un plan personnel et par le biais des organes de la société civile auxquels il participe. Pensez à cela aujourd'hui, mais intégrez aussi cet aspect personnel de la paix à votre vie quotidienne.

Avec ces mots, mes collègues et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux à l'occasion de cette «Journée internationale de la Paix» !

---